



Section de L'Hérault

DECLARATION LIMINAIRE CTL du 06/07/2016

Monsieur le Président,

Le combat contre le projet de Loi travail est celui de tous les salariés du privé comme du public.

C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP** s'inscrit dans le mouvement social et a appelé le 31 mars, le 09 avril et le 14 juin 2016 les agents de la DGFIP à la grève et à des actions locales les 28 juin et 05 juillet 2016, d'où notre boycott du CTL du 28 juin dernier.

Depuis sa création en 2008, la DGFIP a perdu 20 000 agents. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Cela continue en 2017 avec une baisse de 2 % des effectifs.

La DGFIP fait face à un resserrement sans précédent de son réseau et développe à marche forcée la « e-administration ».

Fusions de secteurs, de SIP, de SIE, de postes comptables, constitutions de postes spécialisés hôpitaux, pôles contentieux judiciaires, pilotage des BCR par les DIRCOFI, voici quelques exemples de restructurations visant à atteindre la « masse critique ».

Vous nous réunissez ce jour pour nous présenter pour vote l'expérimentation sur la mise en place de trois Services d'Appui au Réseau dans l'Hérault (SAR), précédemment dénommés CSC (Centre de service commun) . Expérimentation dénoncée dans notre liminaire du 22 mars16, car précurseur à terme de la suppression de Centres des Finances Publiques après transfert du recouvrement de l'impôt ou des collectivités vers d'autres Centres des

Finances Publiques afin de poursuivre l'ASR (adaptation des structures du réseau).

L'argument est toujours le même, venir en soutien à des collègues en difficulté, alors qu'il s'agit en fait de gérer la pénurie d'emploi par des regroupements de structures en faisant-fie de la désertification du service public dans certaines zones géographiques.

Le poste des Matelles (poste source) dispose d'un effectif de 10 personnes dont 5 agents affectés sur le SPL pour 114 budgets alors que le poste bénéficiaire compte également 114 budgets mais pour 14 agents. Pourquoi ne pas doter les Matelles d'emplois supplémentaires, plutôt que transférer la charge de travail vers un autre poste très excentré ?

De même, l'argument de la zone blanche est assez ubuesque, car les collectivités concernées sont dans la même zone géographique.

Pourquoi les échanges informatiques se feraient mieux à destination de Mauguio ?

Pour ce qui est de l'expérimentation des deux SAR dédiés à la gestion des M22, il apparaît déjà que vous ayez exclu la gestion des hébergés et le visa de la paye, alors que nous avons lors du précédent CTL compris que c'était la partie hébergés qui était souvent mal appréhendée par les petits postes et demandait une plus grande professionnalisation.

Nous vous solliciterons également pour connaître l'avancée des projets de restructuration de notre réseau local au 1^{er} janvier 2017, notamment la fermeture éventuelle du Centre des Finances Publiques de Bédarieux.

Les élus en CTL

Bernadette JAGA – Gisèle AMOUROUX